

Bonjour,

en réponse à votre courrier du 21 janvier dernier sur les mesures que nous comptons mettre en place à Quimper

concernant le pacte pour la transition, nous nous engageons sur toutes les mesures exceptées la numéro 19 dont nous n'avons pas discuté les modalités de mise en place (taxe sur les ordures ménagères modifiée ou différenciée suivant le poids des déchets collectés ?) ainsi que la numéro 29 que nous n'avons pas envisagé mais que l'équipe de campagne proposera à la prochaine assemblée générale le 27 février. Notre fonctionnement coopératif, nous empêche de répondre au nom du collectif sans être passé par la validation en assemblée générale.

Concernant les mesures spécifiques que nous prendrons :

pour le logement :

Nous répondrons à l'appel à projets sur le "logement d'abord" de la Fondation Abbé Pierre, qui nous fournira des moyens humains et financiers et qui aura lieu juste après les municipales.

Nous pré-empterons des logements, notamment en centre-ville, pour rénovation écologique ainsi que pour la mixité sociale, les logements rénovés seraient destinés au logement social et très social.

Mise en place dès le début du mandat d'un arrêté anti-expulsion avec obligation de re-logement pérenne

pour la lutte contre l'illectronisme" et l'accès aux droits :

création d'un service d'accompagnement et d'assistance juridique municipal

pour l'immigration :

création d'une maison du droit d'asile avec inconditionnalité d'accueil, accompagnement et hébergement digne et décent des migrant.e.s et réfugié.e.s

Création d'une carte de citoyenneté pour les résident.e.s de notre ville, droit de vote pour les immigré.e.s résident.e.s

Pour la bio-diversité et les enjeux environnementaux :

création d'une ceinture maraîchère avec préemption de terres, accompagnement à l'installation et à la conversion en bio (visée d'alimentation en 100 % bio de la restauration collective et de l'épicerie sociale

retour en régie publique de l'eau avec contrôle renforcé de la qualité de l'eau et équipement de filtration dans les lieux de restauration collective

gratuité des transports collectifs, voies cyclables réservées et sécurisées en continuité avec l'ensemble des quartiers et des autres modes de transports

Arrêté anti-pesticides

pour la démocratie :

Donner l'accès à l'ensemble des citoyens aux dossiers débattus en amont du conseil municipal

Donner les moyens financiers aux conseils de quartier

Autoriser sous condition l'intervention en conseil municipal de non-élus

Mise à l'ordre du jour du conseil municipal des questions portées par 1 % de la population

Non cumul des mandats (à commencer par la séparation du poste de maire de celui de président de l'inter-communalité)

Contre les discriminations :

Respect de la parité dans l'attribution des postes et des responsabilités dans l'inter-communalité

Création d'un dispensaire de santé (maison de santé publique) assurant consultations, prévention et suivi des soins

Création d'espaces d'hébergement et d'accompagnement non mixtes pour les personnes victimes de violences familiales, conjugales, sexistes, sexuelles.

Application stricte de la loi accessibilité PMR à tous les équipements culturels

Traduction des spectacles vivants en langue des signes

Developpement d'équipes et d'outils de prévention spécialisée et d'éducation populaire, avec les partenaires associatifs sous l'égide du conseil communautaire de sécurité et de prévention de la délinquance

Disparition des caméras de surveillance

Promouvoir des lieux de rencontre autonomes, voire autogérés pour développer le lien social, festif, culturel

Nous sommes également contre la pose des compteurs linky et réfléchirons à une action légale municipal pour nous y opposer.

Bonne réception et belle journée à vous

Cordialement

Sylvie Casimiro de San Leandro pour la Coopérative écologique et sociale